



Heures d'ouverture de commerce : Laissons aux commerçants le soin de décider!

André Lavoie, analyste principal des politiques
Septembre 2004

Introduction

Dans une tentative de concurrencer de manière plus agressive les grandes surfaces et les méga complexes commerciaux, quelques propriétaires de centres commerciaux annonçaient récemment leur intention de prolonger leurs heures d'ouverture durant les soirées de semaine et le dimanche. Cette décision a soulevé un tollé au Québec.

Certains consommateurs y voient une plus grande flexibilité dans l'organisation de leur horaire. D'autres décrient la situation puisqu'ils la jugent néfaste tant pour la vie familiale que pour la survie des petites entreprises. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) compte parmi ses membres des commerçants au détail mais aussi des entrepreneurs provenant d'autres milieux qui fréquentent les commerces de détail à titre de consommateurs. Nous avons demandé à nos membres d'exprimer leur position sur la question. Ce sondage en ligne a été mené entre le 15 et le 20 septembre auprès d'un échantillon de membres provenant des secteurs du commerce de détail et du commerce de gros de même qu'un nombre équivalent de PME d'autres secteurs. 1221 dirigeants de PME ont répondu et la marge d'erreur est de 2,8 %, 19 fois sur 20.

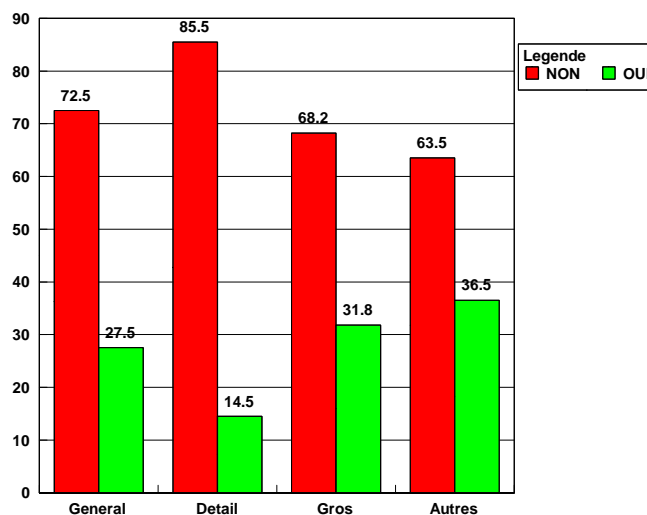
Une opposition marquée à la prolongation

À l'échelle québécoise, on constate une opposition massive à la prolongation des heures d'ouverture des commerces, les soirs de semaine et le dimanche. En effet, 73 % des répondants se sont dits défavorables à une telle mesure. Plus la taille de l'entreprise croît, moins l'opposition est forte, probablement du fait que la structure organisationnelle de ces entreprises leur

permet plus facilement de répartir les heures de travail du personnel.

Il n'est pas surprenant de constater que la plus vive opposition s'est manifestée chez les répondants provenant du secteur du commerce de détail (85,5%). Les entreprises de 5 à 19 employés sont encore plus catégoriques (90,6%). L'opposition est aussi massive dans d'autres secteurs comme le commerce de gros (68,2%), celui de l'hébergement et de la restauration (64%) celui de l'industrie des services aux entreprises (60%) et enfin, celui de l'industrie manufacturière (61,5%).

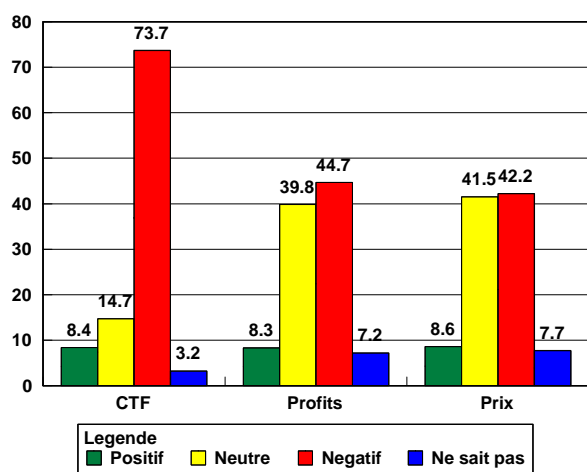
Figure 1
Comparaison par secteur d'activité économique



«On aura beau dire qu'on court, court, court. La seule personne qui nous fait courir, c'est nous. Si, sur 7 jours et plusieurs heures par jour qui sont déjà en vigueur, les gens ne réussissent pas à faire leurs emplettes, il faut comprendre que l'éducation devrait se faire sur la gestion du temps.»
Services Administratifs Morency Massé, Notre-Dame-du-Lac, Qc

Parmi les raisons le plus souvent invoquées par les dirigeants de PME qui s'opposent à la prolongation des heures d'ouverture, on cite l'effet néfaste que risque d'avoir une telle mesure sur leur qualité de vie et celles de leurs employés, la hausse des coûts d'exploitation sans gain significatif de profits, la difficulté d'embauche de personnel compétent et l'incapacité d'offrir des emplois à temps plein.

Figure 2
Effets escomptés de la
prolongation des heures d'ouverture



On invoque aussi le fait que la prolongation des heures ne fera qu'entraîner un glissement de l'achalandage. Le pouvoir d'achat des consommateurs n'augmentera pas pour autant. Cette perception va dans le sens des observations formulées par un expert¹ à l'effet que la prolongation des heures d'ouverture n'aura pas pour effet de faire croître la demande.

De la même manière, certains dirigeants ont fait valoir que cette mesure profitera aux grandes surfaces au détriment des plus petites. De plus, la prolongation des heures d'ouverture entraînera nécessairement une augmentation des coûts d'exploitation qui ne fera que diminuer les profits qui pourraient être réalisés.

Laisser les PME libres de décider de leurs heures

Lorsqu'on leur demande qui devrait être responsable de déterminer les heures d'ouverture des commerces, plus de 7 répondants sur 10 répondent que cette responsabilité revient aux détaillants. Près de 15 % d'entre eux placent cette responsabilité entre les mains du gouvernement. Seulement 1,7 % des membres disent que les propriétaires de centres d'achats devraient être habilités à le faire. Ce dernier constat est d'autant plus marquant que le débat actuel a démarré justement suite à la décision de propriétaires de centres commerciaux d'imposer à leurs locataires des heures d'ouverture prolongées. D'autre part, un certain nombre de membres (7 %) soulignent que les heures d'ouverture devraient être dictées par les habitudes des consommateurs et que les commerces devraient être ouverts pour mieux répondre à leurs besoins.

«C'est au commerçant de décider des heures d'ouverture de son commerce. Travailler à son compte, c'est pouvoir décider des heures que l'on veut investir dans notre compagnie et non à quelqu'un d'autre de décider pour nous. Ceci ne devrait même pas être un débat.»
 Que-Pousse / 9109-6776 Québec Inc., Grenville, Québec

Conclusion

À la lumière de ce sondage, on constate que les dirigeants de PME sont généralement opposés à ce que les commerces se voient imposer une prolongation des heures d'ouverture contre leur gré. De la même manière, les dirigeants de PME ont signifié de manière marquée que la décision d'ouvrir leurs commerces revient à chaque commerçant et qu'il n'appartient ni au gouvernement ni aux propriétaires de centres commerciaux de leur dicter les heures auxquelles ils devraient ouvrir leurs portes. Si les propriétaires de centres commerciaux s'obstinent à vouloir dicter les heures d'ouverture aux petits indépendants, la FCEI invitera le gouvernement à emprunter la voie législative pour que la volonté de ces dirigeants soit respectée.

¹ J. Nantel, *Les grands perdants*, *La Presse*, 3 sept. 2004